

A tous les confrères de la Région Bourgogne-Franche-Comté

THEME DE LA FORMATION :
« Indemnisation des servitudes et mitoyenneté »

Formation dispensée par Monsieur Francis MORELON géomètre-expert honoraire
Expert honoraire agréé par la Cour de Cassation et près la Cour d'Appel de Paris
Expert près la Cour d'Appel Administrative Paris Versailles
Ancien professeur à l'ESGT et l'IT au CNFPT Ancien Chartered Surveyors à la RICS (FRICS)
Chargé de formation à l'Université Paris Est en master 2

Programme de la formation ci-joint

Public : Experts judiciaires, Géomètres-Experts, collaborateurs qualifiés

Date : Vendredi 6 novembre 2015

Lieu : Restaurant le CLOS DU ROY 35 Avenue du 14 juillet Quartier des Grands Crus 21300 CHENOVE

Horaire : 9h 15– 12h 00 et 13h 30 – 17h

Coût de la formation : Membre AREGE : **125 euros**
(Repas compris) Non membre : **200 euros**

✂-----

BULLETIN D'INSCRIPTION à retourner avant le 31 octobre 2015

A Jean Louis DELELIGNE- Président – 6 Bis Rue de l'Hôtel de Ville 89600 SAINT FLORENTIN
Télécopie : 03.86.35.30.42

Mme, M. **Géomètre-Expert à**

S'inscrit à la formation « l'indemnisation des servitudes et mitoyenneté »
Déjeunera au restaurant

Ci joint règlement deeuros libellé à l'ordre de :
ATELIER REGIONAL DES EXPERTS DE JUSTICE GEOMETRES EXPERTS
DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE

✓ **Si vous avez des questions spécifiques à poser en relation avec ce thème, afin que nous puissions le transmettre au maître de conférence, veuillez le spécifier ci-dessous :**

.....
.....
.....
.....